



Engagement de cautionnement

Par Irafa, le **06/08/2012** à **15:39**

Bonjour,

je me suis porté caution pour mon ex amie qui loue un studio meublé. Sur le contrat de cautionnement, il est écrit que ce contrat de cautionnement est renouvelé dans la limite de six renouvellements de 1 an.

Actuellement, cela fait 3,5 ans que je suis engagé.

Or mon ex amie me dit qu'elle risque de quitter le logement fin septembre, mais qu'en accord avec la gestionnaire de la résidence, et ce, afin que le logement ne soit pas déclaré vacant sur le site web de la résidence, sa cousine pourrait occuper le logement et de ce fait, le bail prendrait son nom (celui de la cousine). Il n'y aurait pas de préavis à donner pour résilier le bail (si j'ai bien compris)

Et moi dans tout ça? Que dois-je faire pour que mon engagement de caution se termine là?

Merci de votre réponse